

## Véhicules bruyants : 21 véhicules non-conformes contrôlés samedi dernier

**Des contrôles de circulation visant à lutter contre la problématique des véhicules non conformes, bruyants et modifiés ont été menés le samedi 19 juin à Lausanne, Crissier, Renens, Lutry et Morges par les polices vaudoises avec l'appui du Service des automobiles et de la navigation (SAN). Vingt-et-un véhicules non-conformes ont été contrôlés et les personnes concernées ont été dénoncées. Les sanctions peuvent aller jusqu'à la saisie du véhicule et/ou des plaques d'immatriculation et/ou la destruction des pièces non homologuées dont le véhicule pourrait être équipé.**

Samedi 19 juin, de 14h à 22h, plusieurs contrôles de circulation visant à lutter contre la problématique des véhicules non conformes, bruyants et modifiés ont été menés par la police municipale de Lausanne (PML), l'association police Lavaux (APOL), la police de l'Ouest lausannois (POL) et la police région Morges (PRM) avec l'appui du Service des automobiles et de la navigation (SAN).

L'opération a eu lieu simultanément sur les territoires des communes de Lausanne, de Crissier, de Prilly, de Lutry et de la région de Morges. Plusieurs experts du SAN ont également participé à cette action en procédant à des contrôles techniques à la halle de la Blécherette. Au total, 24 véhicules y ont été acheminés, dont 21 ont été jugés non-conformes. Cinq jeux de plaques ont été retirés pour cause de véhicules impropres à la circulation.

Depuis le 23 avril 2021, les polices vaudoises avec l'appui des experts du SAN intensifient les contrôles de circulation pour lutter contre les nuisances sonores dues aux voitures ou motos modifiées ainsi que les comportements routiers inutilement bruyants. Depuis le début de ces opérations sur le sol vaudois, **111 dénonciations (infractions OETV, bruit excessif, etc.) ont été établies et 19 plaques d'immatriculation ont été retirées.** Les sanctions peuvent aller jusqu'au retrait du droit de circuler, à la saisie du véhicule et/ou des plaques d'immatriculation sur-le-champ, sans oublier la destruction des pièces non homologuées dont le véhicule pourrait être équipé.

Ces mesures s'inscrivent dans une volonté commune de réduire les nuisances sonores du trafic, accroître la sécurité routière et sanctionner plus fortement les infractions et les comportements inadaptés. Des opérations similaires seront conduites par les polices communales vaudoises et la police cantonale tout au long de l'année sur l'ensemble du territoire vaudois, en priorisant aussi bien en zones urbaines et suburbaines qu'en secteurs de campagne ou en montagne.

Renseignements :

Police cantonale vaudoise :  
plte Florence Maillard, officière de presse, 021 644 81 90 / 079 726 93 29

Police municipale Lausanne et représentant pour les polices communales vaudoises :  
Sébastien Jost, chargé de communication, 021 315 36 81

Service des automobiles et de la navigation (SAN) : Pascal Chatagny, chef de service,  
021 316 88 01